



CODIR GESMA du 26/03/2026 à 19h30 rue Marcel Pierre Compte-Rendu



Présents : Boerkmann F, Chassaing C, Delage M, Folmer A, Gaumont A, Giraud P, Guillard E, Lachgar S, Noël JM.

Absents excusés : Chevalerias Y, Jouin C, Mounier M.

Validation du dernier CR de Codir

- Adopté à l'unanimité

Minibus :

- La nouvelle carte grise est reçue et mise en place dans le minibus
- Compte-tenu de l'augmentation importante du prix du gasoil, le Codir décide d'augmenter les deux tarifs kilométriques en vigueur de 0.20 €/km soit :
 - o 0.40 €/km pour les sorties organisées par le club passe à 0.60 €/km
 - o 0.60 €/km pour les utilisations hors GESMA passe à 0.80 €/km.Ces tarifs seront appliqués à partir du 1^{er} avril 2026 et révisés à l'occasion de chaque Comité Directeur, en espérant revenir rapidement à des coûts raisonnables.

Projet associatif du GESMA :

- Le projet est validé à l'unanimité des présents moyennant quelques corrections minimales.
- La version finale (VF) sera envoyée, comme demandé, à Nautilus et sera également consultable sur notre site.

Choix du nouveau logo :

- 98 sur 175 adhérents ont exprimé leur choix, dont 85 via Whatsapp et 13 via l'email, soit 56% de votants. Sur ces 98 votants, 42 ont porté leur choix sur le logo n°3 qui ressort largement en tête des votes des adhérents et devient donc notre nouvelle image officielle.
- A noter que le logo n°1 recueille 20 voix ; le n°2, 12 voix et le n°4 (l'actuel), 24 voix.
- Un grand merci à tous les participants et votants.

GESMA

Affilié FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : rue Marcel Pierre 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

- Le nouveau logo :



Forum du sport :

- Pas d'autres nouvelles pour le moment. Il devrait se dérouler le week-end des 5 et 6 septembre prochain. Une nouvelle réunion devrait avoir lieu dans les toutes prochaines semaines et Estelle se propose de remplacer Yvon en cas de besoin.

Commission matériel

- Yvon ayant souhaité se mettre en retrait pendant quelques temps, Anthony prend temporairement la responsabilité de la Commission Matériel.
- Dans le cadre de l'avenant à notre convention avec Nautilus, 2 blocs, 2 stabs et 2 détendeurs ont été repérés par des étiquettes vertes et seront utilisés au besoin par les techniciens dûment habilités de Nautilus. Ce matériel peut cependant être utilisé par nos adhérents comme tout le reste. Les seules conditions sont de les remettre à leur place et de regonfler systématiquement ces deux blocs après utilisation.
- De façon à anticiper le feu vert concernant la subvention annuelle du Codep16, il est demandé aux commissions Matériel, PSP, NAP et Apnée de préparer pour le prochain Codir un devis de leurs besoins futur en matériel.
- Un ami de Fabien Pelletier fait don au club d'un bloc court de 12 litres (à requalifier). Un courrier de remerciement lui sera envoyé.
- Une liste d'achat de matériel pour doter chaque poste de travail destiné à l'opération TIV réalisée par Yvon et Anthony est proposée. L'achat du matériel listé sur la « table 1 » dans la colonne « prix moyen » est validé ainsi que celui de la « table 2 ». le montant total avoisine les 1000 €.
- Notre local à Nautilus :
 - La serrure permettant l'accès par l'extérieur est en cours de réfection. Nous devons être attentifs à l'avenir à ne pas forcer l'ouverture des deux battants sans avoir au préalable ouvert avec la clé. Il en va de la sécurité d'accès et donc de la protection de notre matériel.
 - Actuellement, seul Marc a une clé d'accès par l'intérieur, le Codir propose que les cadres de l'Apnée qui le souhaitent, aient également cette clé. Marc précisera le nombre à Anthony.

GESMA

ANNEE FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 696 00010 ape 926C

Siège social : rue Marcel Pierre 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

- Il est décidé d'installer une boîte à clés à l'intérieur du local pour y mettre les deux clés d'accès à notre matériel.
- Il s'avère également que ce local devient de plus en plus saturé en matériel ce qui rend difficile d'accéder aux stabs et autres détenteurs. Le Codir souhaite qu'une réflexion globale sur la réimplantation du local soit menée.

Eté actif

- Christian en est le responsable
- Plusieurs dates ont été d'ores et déjà définies :
 - 23 juillet à Chalais → Estelle sera la référente
 - 24 juillet à Baignes → Michel sera le référent
 - 30 juillet au Pontaroux → Référent à désigner
 - 7 août à Montmoreau → Référent à désigner
- Nous attendons toujours le retour de Nautilus quant à la possibilité d'en proposer au centre aquatique.
- L'opération réalisée l'an passé à la piscine de La Couronne sera renouvelée avec Marc comme référent.
- Suite à une demande de Pauline (ancienne adhérente du GESMA), le Codir accepte la réalisation de baptêmes supplémentaires hors été actif à la piscine de Chalais. Christian prend contact pour définir les conditions et la date.

Nettoyage de la Charente

- Suite à une réunion le 16 mars dernier avec Didier Dindinaud qui représentait Christophe Petit, le CSAR et le GESMA sont en phase pour organiser une journée commune de nettoyage de la Charente.
- Elle pourrait se dérouler le 19 septembre prochain en partenariat avec le club de canoës du Gond Pontouvre et d'autres associations. Nous attendons d'autres informations avant de confirmer.
- D'ores et déjà, les personnes intéressées pour travailler à la préparation de cette journée sont les bienvenues et peuvent contacter François.

Séance du 8 avril prochain à Nautilus

- Nautilus nous offre pour cette soirée des vacances de Pâques, tout le grand bassin de 50 m.
- L'Apnée utilisera les lignes 6 à 8 côté des verrières, la NAP disposera des lignes 4 et 5, et plongée/PSP utiliseront les lignes 1 à 3 ainsi que la fosse.
- Plongée et PSP proposeront des activités à la fois ludiques et formatrices.

Sortie cadres

- Nous retenons la date du samedi 26 septembre qui sera à confirmer lors d'un prochain Codir.
- L'idée serait de passer une journée ensemble près d'Angoulême, cadres de toutes les activités confondues, avec une matinée formation/information sur la sécurité (en particulier le POSS), une collation légère à midi puis une activité de groupe pendant l'après-midi. La journée pourrait se terminer pas un dîner à définir.

GESMA

ANNEE YFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 696 00010 ape 926C

Siège social : rue Marcel Pierre 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

- Pascal réfléchit à un programme adapté pour décision future.

BBQ fin d'année

- Il aura donc lieu le mercredi soir 17 juin à la salle de la Combe à St Yrieix à partir de 19h00.
- Côté organisation :
 - Boissons → Estelle
 - Grillades → Cyrille
 - Fourniture des BBQ → Cyrille et Michel
 - Cuisson et service → Equipes à constituer pour que tout le monde puisse profiter de la soirée.

Tour de table

- Proposition de T-shirts par Marc :
 - Les deux modèles sont séduisants
 - Estelle indique que la société Gestreau pourrait être consultée car semble moins cher → elle contacte Marc
 - Dès que possible, faire passer l'offre à l'ensemble des adhérents pour massifier la commande → Marc
- Demande pour deux nouvelles inscriptions : à l'unanimité des présents, elles sont jugées trop tardives et nous proposons de les accueillir dès septembre prochain.

Secrétaire du GESMA :

M. Boerkmann F

Le président du GESMA :

M. Delage M

GESMA

AMIEE YFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 926C

Siège social : rue Marcel Pierre 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen